

deur, qui était enseigne réformé, à la place du sieur de Falaise lieutenant en pied ; et "le sieur de Varennes de la Vérenderie" (son filleul) est fait enseigne réformé à la place de Le Gardeur. Un officier réformé conservait son garde mais ne servait pas avec les troupes.

M. de Varennes avait de nouveau sollicité la permission de faire un voyage en France pour y vaquer à ses affaires. On lui refusa tout d'abord cette liberté, puis, le 24 mai 1689, le roi signa l'autorisation, mais elle arriva après la mort de ce fonctionnaire.

"Le quatrième jour de juin de l'an mil six cent quatre-vingt-neuf est décédé en la communion de Notre Sainte Mère l'Eglise, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction, René Gaultier, chevalier, seigneur de Varennes et gouverneur des Trois-Rivières, âgé de cinquante-cinq ans ou environ, et a été inhumé, le jour suivant, dans l'église de cette paroisse, en présence de Jacques Labadie, de Lambert Boucher, Joseph Godefroy sieur de VieuxxPont et autres plusieurs témoins connus. (Signatures) Labadie, Grand Pré, F. G. de Brullon."

Claude-Charles de Grès, chevalier, seigneur de Merville, capitaine d'une compagnie des troupes entretenues en Canada, était en garnison aux Trois-Rivières durant les années 1637-1689. Le 23 juillet 1689, au baptême d'un petit algonquin, il est qualifié de "commandant de ce lieu."

D'après une lettre de l'intendant Champigny, en date du 16 novembre 1689, le chevalier de Merville avait été nommé au poste intérimaire de gouverneur des Trois-Rivières par le gouverneur général marquis de Denonville, mais les appointements ne devaient être payés que sur l'ordre du roi

Devenue veuve, la première dame des Trois-Rivières se trouvait sans ressources et chargé d'un nombreuse famille. C'était le sort de tous les fonctionnaires de la colonie. Les salaires étaient insignifiants ; ceux qui les recevaient ne cultivaient pas la terre; survenant le décès, la misère se présentait à la porte.

Dans un mémoire du mois de janvier 1690, l'intendant Champigny s'adresse en ces termes au ministre des colonies : "Le sieur de Ramesay est un bon officier. Il offre de donner mille écus à la veuve et aux enfants du feu sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, si on lui accorde ce gouvernement. Il en était convenu avec le dit Varennes avant sa mort, s'il en avait l'agrément. Le dit sieur de Ramesay